



## Pension alimentaire versée par virement bancaire

-----  
Par Visiteur

Je verse une pension alimentaire tous les mois par virements , mon ex femme me met au tribunaux parce que soit dis en je ne verse pas assez et elle a déclaré au tribunal que je donne 152 euro par mois alors que je donne 170 euro par mois que puis-je faire ?  
merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quel est le montant de la pension initialement fixé dans la convention de divorce?  
Souhaite-t-elle une augmentation de la pension alimentaire? Sur quels arguments s'appuie-t-elle?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Initialement je devais donner 150 euro par mois actuellement je donne 170 euro par mois alors que je devrais lui donner 177 euro je me suis trompé sur le calcul avec l'indice  
elle a déclaré au tribunal que je lui donne toujours que 150 euro par mois alors que je lui donne 170 et maintenant elle veut que je lui donne 500 euro par mois

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Il convient de distinguer deux choses: la revalorisation de la pension et l'augmentation de la pension.  
Concernant la revalorisation, vous êtes effectivement dans l'obligation de la revaloriser par rapport à l'indice. Le fait que vous versiez plus que le montant initial est tout à votre honneur mais n'est malheureusement pas pris en considération (ceci étant votre ex femme aurait pu le prendre en considération).  
Concernant l'augmentation du montant: je trouve l'augmentation très importante. Est-ce que votre situation professionnelle a considérablement changé? Combien avez-vous d'enfants? Quel âge ont-ils? Est-ce que leurs besoins ont évolué?

Cordialement